

**AFRICAN UNION**

الاتحاد الأفريقي



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLE'S RIGHTS  
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES  
P.O. Box 6274 Arusha, Tanzania Telephone: +255732979506/9; Fax +255732979503

---

**79<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE  
DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

\*\*\*\*\*

**CEREMONIE D'OUVERTURE**

\*\*\*\*\*

**14 MAI 2024**

**MESSAGE DE L'HONORABLE JUGE MODIBO SACKO  
VICE-PRESIDENT, REPRESENTANT L'HONORABLE JUGE  
IMANI ABOUD, PRESIDENTE DE LA COUR AFRICAINE DES  
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Excellence Monsieur le Président de la République de la Gambie,  
Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,  
Honorable Commissaire Remy Ngoy Lumbu, Président de la Commission africaine  
des droits de l'homme et des peuples,  
Excellence Monsieur le représentant des Etats membres à la Charte africaine des  
droits de l'homme et des peuples  
Monsieur le Représentant du Comité d'experts sur les droits et le bien-être de  
l'enfant,

Honorables commissaires, membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,

Monsieur le Représentant du Haut-commissaire des Nations-Unies aux droits de l'homme,

Monsieur le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme,

Monsieur le représentant du Réseau des Institutions nationales des droits de l'homme,

Monsieur le représentant du Forum des Organisations non gouvernementales,

Mesdames et Messieurs, participants à cette cérémonie, en vos rangs et grades,

1. Au moment où s'ouvre la 79<sup>ème</sup> et première session ordinaire de l'année 2024 de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, je voudrais, tout d'abord, au nom de la présidente de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, l'honorable juge Imani Aboud, adresser nos félicitations à la Commission et surtout à son président, l'Honorable Commissaire Remy Ngoy, pour sa réélection à la tête de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Votre réélection à la présidence de la Commission, s'il en était besoin de le dire, est l'expression éloquente de la reconnaissance à vos engagements multiformes dans la conduite des missions assignées à la Commission africaine et des résultats tangibles et satisfaisants obtenus.
2. L'honorable présidente de la Cour africaine, Imani Aboud, aurait bien voulu prendre part personnellement à cette cérémonie solennelle, mais prise par d'autres occupations urgentes de dernière minute, elle m'a chargé d'adresser à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples tous ses encouragements et ses félicitations pour

l'immense travail de protection et de promotion des droits de l'homme qu'elle accompli inlassablement sur notre continent et de livrer son message de bonne volonté que dessous, (je cite) :

**Monsieur le Président,**  
**Honorables Commissaires,**

3. Je me sens très honorée de prendre la parole à cette tribune pour adresser notre message de bonne volonté à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'institution sœur africaine et pionnière dans la protection des droits de l'homme sur notre continent.
4. Nul n'ignore l'immense travail de défense et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et humanitaire que mène la Commission depuis sa création et dont l'impact sur l'évolution de la gouvernance et le bien-être social est bien palpable, même si certains défis sont encore à relever. Je voudrais donc renouveler, en cette occasion, mes félicitations et mes encouragements à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, pour ses efforts remarquables en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent africain.
5. Ainsi dit, la mission qui est la nôtre est immense et nous pouvons déjà saluer la vision de notre organisation commune, l'Union africaine, de confier les questions des droits de l'homme, de la gouvernance, de l'état de droit à des organes spécialisés comme vous et nous et à bien d'autres encore ici présents. Je suis ravie de dire que nos actions s'inscrivent dans la lignée de l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) qui place la protection des droits de l'homme et des peuples au rang

d'objectifs et principes fondamentaux de l'UA et des objectifs de l'Agenda 2063.

6. Face aux défis sociaux, sécuritaires, environnementaux, éducatifs et aux violations massives des droits de l'homme qui persistent encore en certains points du continent, les populations sont en droit d'attendre beaucoup de nous, en tant qu'organes ayant un mandat en droit de l'homme. Notre tâche est ardue, certes, mais nous devons faire preuve de plus d'engagement et de responsabilité pour parvenir à une meilleure protection des droits des citoyens africains, une protection qui leur garantit un mieux-être quotidien et ceci dans tous les domaines.

**Mesdames et Messieurs,**

7. Permettez-moi d'indiquer, que dans ce contexte d'engagement et de responsabilité individuelle et/ou collective, la collaboration interinstitutionnelle, le dialogue et l'échange des expériences sont autant de moyens qui nous permettront de mieux capitaliser nos ressources pour atteindre de meilleurs résultats. Ensemble, nous devons travailler afin de servir les citoyens grâce à un système régional plus efficace. La Cour africaine, pour sa part réaffirme son entière disponibilité à renforcer sa coopération avec les autres organes de l'Union africaine ayant un mandat en droits de l'homme ainsi qu'avec toutes les bonnes volontés éprises d'une meilleure protection des droits de l'homme en Afrique.
8. En effet, les nombreux défis en matière des droits de l'homme ne nous laissent pas d'autres choix que de renforcer nos actions individuellement et collectivement.

- 9.** Depuis bientôt trois ans déjà, la Cour africaine, de son côté, dans la mise en œuvre de son troisième plan stratégique 2021-2025 s'est lancée dans un programme de consolidation de son action qui passe par le renforcement de la coopération avec toutes les parties prenantes aux droits de l'homme, la consolidation de son travail judiciaire et le développement d'une diplomatie judiciaire avec les Etats membres dans le but d'améliorer la confiance de ceux-ci dans les décisions de la Cour en vue d'accroître le taux de leur exécution.
- 10.** Comme je le disais dans mon allocution à votre 78<sup>ème</sup> session ordinaire tenue l'année dernière à Arusha, la Cour et la Commission sont appelées à œuvrer ensemble pour la même cause, celle du respect et de la promotion des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Et pour y parvenir, nous devons, en dépit de nos différences structurelles et fonctionnelles, mettre tout en œuvre pour consolider et rendre plus agissants nos rapports de complémentarité, en conformité avec les dispositions du Protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Cet appel à la complémentarité, sans cesse répété, n'est pas anodin. Il traduit, à mon sens, les attentes de milliers de citoyens qui désirent saisir l'opportunité qui leur est offerte par les dispositions du Protocole de pouvoir saisir la Cour contre les Etats qui n'auraient pas fait la Déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour à recevoir directement les requêtes émanant des individus et des ONG.
- 11.** Je peux d'ores et déjà me réjouir de la bonne collaboration entre nos deux organes au plan administratif qui s'est traduit par l'assistance technique de la Cour et l'envoi à la Commission de clerc, de juriste de langue arabe et de comptable de la Cour pour aider à l'organisation et à

la gestion du rôle et des ressources matérielles.

**12.**Qu'il me soit permis de rappeler que la complémentarité entre nos deux organes, prévue par le Protocole portant création de la Cour africaine, avant son enlèvement, avait déjà pris un bon élan et je peux, pour mémoire, mentionner la tenue de la retraite conjointe en octobre 2022 à Addis-Abeba, l'adoption d'une Feuille de route sur la complémentarité visant à renforcer nos relations en vue d'assurer la promotion et la protection efficaces des droits de l'homme sur le continent, l'institutionnalisation des réunions annuelles, le transférant des affaires et la participation aux activités de l'une et l'autre. Toutes ces mesures louables déjà prises permettent à la Commission et la Cour de renforcer leurs relations et de consolider leur coopération.

**13.**Comme vous le savez, une plus grande synergie entre la Commission et la Cour est nécessaire pour favoriser une meilleure intégration juridique continentale et pour contribuer au corpus du droit africain des droits de l'homme qui peut constituer le fondement d'une paix et d'un développement durables sur le continent.

**14.**Nos mandats respectifs consistent à rendre justice à nos concitoyens de manière rapide et efficace et cet objectif doit continuer de guider nos travaux. Je reste fermement convaincue que nos deux institutions continueront à travailler très étroitement et mutuellement pour protéger et promouvoir les droits de l'homme en Afrique. L'amélioration de notre coordination fonctionnelle permettra de répondre aux aspirations de l'Union africaine décrites dans l'Agenda 2063 en réalisant une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme et des peuples, de justice et d'État de droit.

**15.**J'ose aussi espérer que notre complémentarité connaîtra des jours meilleurs sur d'autres aspects de nos missions communes. C'est pourquoi, je voudrais au nom de tous mes collègues juges, renouveler à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, notre soutien et espérer que les liens de fraternité qui ont toujours existés entre nos deux organes se développent davantage.

**Monsieur le Président,  
Honorables Commissaires,  
Distingués participants,**

**16.**Nous pouvons sans prétention aucune, nous féliciter des progrès réalisés jusqu'ici, mais il nous faut dans un élan d'humilité garder à l'esprit que les droits de l'homme demeurent une quête perpétuelle qui ne saurait tolérer aucun relâchement dans les efforts consentis.

**17.**C'est donc dans cet élan d'appel à une solidarité continue et agissante que je voudrais terminer le message de bonne volonté de la Cour en souhaitant plein succès aux travaux de la 79<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Je vous remercie.